BUREAU EXÉCUTIF

Réunion du 21 octobre 2026

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :
Gilles **DA COSTA**, Secrétaire général ; Patrick **CLUZAUD**, Trésorier général ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente ; Nicolas **ROUGEON**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :
Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Xavier **GAVORY**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusé. e. s :
Julie **BRESSET**, Vice-Présidente ; Camille **MAIRE**, représentant de la commission des SHN ; Maxime **MAROTTE**, représentant de la commission des SHN.

Invités :
Florian **VUILLAUME**, Directeur général du Comité d'organisation des Championnats du monde UCI 2027.
Romain **CAUBIN**, Directeur général adjoint du Comité d'organisation des Championnats du monde UCI 2027.

Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT 3
II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2026 3
III. POINT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 3
1. Congrès fédéral 3
2. Demande de licence ..... **Erreur ! Signet non défini.**
3. Statistiques 5
4. CNPT 6
5. Budget 2027 7
IV. INFORMATIONS GÉNÉRALES 7
1. Résultats 7
2. Événements 8
3. UCI 8
4. CNOSF 9
5. LNC 9
6. Ministère 9
7. Activités fédérales 9
8. DSI 10
V. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL 13
1. Président de la LNC 13
2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire 14
3. Directeur Technique National 15
VI. POINT CHAMPIONNATS DU MONDE UCI 2027 18
VII. POINT FINANCIER 21
1. Note d'orientation budgétaire 21
2. Convention d'apurement 26
3. RH 27
VIII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION 27
IX. COMMISSIONS 28
1. Sécurité 28
2. RSO 29
3. BMX Freestyle 29
4. BMX Racing 31
5. Piste 33
6. Cyclo-cross 34
7. Polo Vélo 35
X. ÉVÉNEMENTS FFC 35
XI. ÉPREUVES OFFICIELLES 36
XII. QUESTIONS DIVERSES 37

La séance est ouverte à 8 heures 30

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif qu'ils remercient de leur disponibilité durant cette semaine particulièrement chargée en raison de la tenue du Conseil Fédéral les 23 et 24 octobre 2026

Il fait part du décès dramatique de Damien GIRARD, jeune coureur de 24 ans. Le Bureau Exécutif exprime toutes ses condoléances et son soutien à sa famille et à ses proches.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le procès-verbal du 10 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. POINT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

1. Congrès fédéral

Gilles DA COSTA annonce que les travaux avancent avec la commune et l'agglomération de Bourg-en-Bresse pour l'organisation du Congrès fédéral de février 2028. La convention d'engagement a été adressée aux collectivités locales et la date précise reste à définir. Ladite convention sera ensuite soumise au Conseil Fédéral de janvier 2027.

Le Président déclare que des échanges sont en cours avec l'UEC dont le Congrès se tiendra également au mois de février.

Gilles DA COSTA rappelle que l'Assemblée générale élective se tiendra en décembre 2028. Un Bureau Exécutif ultérieur se prononcera sur cette Assemblée générale de fin de mandat.

2. Examen de la demande de licence de Monsieur XXX

Conformément aux dispositions de l'article 57 du Règlement Intérieur de la FFC, Gilles DA COSTA fait part que le Bureau Exécutif a été saisi de l'examen de la demande de licence de Monsieur XXX.

L'article 57 précité dispose que :

La délivrance d'une licence sera refusée :
- 1°) à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises par les règlements fédéraux ;
- 2°) à toute personne coupable d'actes portant gravement atteinte à l'honneur ou à la probité, ou dont le comportement aurait été de nature à discréditer la FFC ou le sport cycliste en général. Dans les cas prévus au présent paragraphe, la décision sera prise par le Bureau Exécutif, sur rapport motivé du comité régional intéressé ou de la Ligue Nationale de Cyclisme, selon le cas.

Au cours de la saison 2024, une procédure disciplinaire a été ouverte à l'encontre de Monsieur XXX pour *« manquement à l'honneur et à la probité », « violation délibérée des règlements fédéraux »,* et « *comportement de nature à porter atteinte à l'image, la réputation ou aux intérêts du cyclisme ou de la Fédération* ».

Lors de sa réunion du 16 juillet 2024, la Commission Nationale de Discipline de la FFC a décidé de prendre les mesures suivantes à son encontre :

- Une interdiction de participer aux manifestations et compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFC jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Une interdiction de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la FFC jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Une interdiction de toute fonction notamment d'éducateur, d'arbitre et de Président de club, jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Une interdiction d'être licencié à la FFC jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Une inéligibilité aux instances dirigeantes fédérales jusqu'au 31 décembre 2024 ;

La Commission a également subordonné la reprise d'une licence fédérale à un examen préalable du Bureau Exécutif, conformément aux dispositions de l'article 57 du Règlement Intérieur Fédéral.

Par courrier en date du 23 septembre 2026, le Comité régional Région AURA, en application du dispositif de la décision de la Commission Nationale de Discipline du 16 juillet 2024, a informé le Bureau Exécutif et les services de la FFC que Monsieur XXX avait fait une demande d'adhésion au club neutre du Comité AURA en date du 31 août 2026. Dès lors, il appartient au Bureau Exécutif de délivrer ou non la licence de Monsieur XXX.

Les membres du Bureau Exécutif ont été informés du dispositif de la décision non contestée de la Commission Nationale de Discipline du 16 juillet 2024 prise à l'encontre de Monsieur XXX. Aussi, les membres ont pris connaissance que la Fédération Française de Cyclisme a été informée qu'un arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2024 avait été pris, portant interdiction pendant une durée de vingt-cinq ans pour Monsieur XXX d'intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives ou d'exercer toutes fonctions mentionnées aux articles L.212-1, L.223-1, L.322-7 du code du sport, soit :

- Enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle ;
- Exercer les fonctions d'arbitres et juges ;
- Exercer les fonctions de surveillant de baignade et de piscine.

Il appartient dès lors au Bureau d'apprécier si les éléments portés à son attention sont compatibles avec la délivrance d'une licence fédérale.

Le Bureau rappelle en préambule que les fédérations sportives agréées, a fortiori celles dépositaires d'une délégation du ministère chargé des Sports, participent à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives. Ainsi, compte tenu des objectifs assignés à ces fédérations par le législateur, ces dernières doivent assurer la protection physique et morale des personnes contre toute forme de violences physiques, psychologiques ou encore sexistes ou sexuelles, et garantir l'honorabilité de la pratique du sport dont elles ont la charge et l'exemplarité du comportement de leurs licenciés.

Le Bureau ne peut que constater que les faits retenus à l'encontre de l'intéressé et ayant donné lieu à une mesure administrative lourde, sont donc d'une particulière gravité. Dans ces conditions, le Bureau estime que la délivrance d'une licence représenterait un risque vis-à-vis des licenciés. Qu'en effet, toute prise de licence amènerait l'intéressé à pouvoir être potentiellement en contact avec d'autres licenciés, notamment mineures. De par ses prérogatives de protection de ses licenciés, de garantir l'honorabilité de la pratique du sport

dont a la charge la Fédération Française de Cyclisme et l'exemplarité du comportement de ses licenciés, le Bureau Exécutif décide en conséquence de refuser la demande de licence de Monsieur Michel XXX au titre de l'année 2027.

Enfin, le Bureau précise que tout demande de licence pour les saisons futures devra également être soumise à un examen préalable par ce dernier dans les conditions déterminées à l'article 57 du règlement intérieur fédéral.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la demande de licence émise par Monsieur X.

Mise aux voix, la demande de licence de Monsieur X est rejetée à l'unanimité des votants.

3. Statistiques

Gilles DA COSTA annonce que le nombre de licenciés 2027 s'élevait à 13 507 au 20 octobre 2026 versus 10 875 licences 2026 au 15 octobre 2025. Cette légère avance donne à voir l'efficacité du système dématérialisé qui permet une prise de licence plus rapide. Au total, le nombre de licences dans le système pour 2027 est de 16 873 versus 14 027 à la même date en 2025 pour la saison 2026.

Fabien RAFFOUX relaie la difficulté de certaines régions qui ont eu à gérer cette accélération en raison d'un grand nombre de primo licenciés qui souhaitaient participer aux compétitions dès le mois de septembre. Lors de la réunion des personnels administratifs, Monsieur RAFFOUX a communiqué la procédure qui est celle du Cyclo-cross applicable à toutes les disciplines pour débloquer cette situation.

Gilles DA COSTA aborde ensuite l'évolution des licences sur les cinq dernières années qui enregistre une hausse de 0,51 %. La FFC a connu un creux avec une perte de près de 2 000 licences en 2023 et 2024, perte qui a été suivie d'un rebond post-Jeux olympiques en 2025 et 2026. Entre 2022 et 2026, la progression du nombre de licences s'élève à 563.

La situation du Comité régional Auvergne-Rhône-Alpes se détache nettement par rapport aux autres comités puisqu'il progresse de 1 422 licences sur cette même période. De fait, ce comité a clairement tiré l'ensemble de la France.

Plusieurs comités affichent une situation négative, comme certains comités ultramarins (-12,74 % pour les îles de la Guadeloupe), les Pays de la Loire, le Centre-Val de Loire, l'Occitanie, la Bretagne et Sud-PACA. À l'inverse, les Hauts-de-France, la Réunion, la Martinique, la Nouvelle-Aquitaine et la Normandie enregistrent une progression.

S'agissant des activités, la part du cyclisme traditionnel demeure stable sur les trois dernières années – la baisse de la Route étant compensée par la progression du Cyclo-cross et du Gravel. De son côté, le VTT enregistre une baisse significative (-2,05 %) contrairement au BMX qui affiche une belle progression (+12,90 %).

En ce qui concerne les catégories, la Compétition est en hausse de 2 % à la faveur de la progression des Access. Quant aux catégories Open et Élites, elles subissent une contraction respective de 5 % et de 10 %.

Dans la catégorie Sport qui enregistre un total de 15 000 licenciés, la croissance des licences Santé demeure inexistante (137 licences en 2026).

La jeunesse totalise 45 000 jeunes, mais le contraste est assez prégnant entre les U15 et les U17 qui baissent de manière assez significative à l'inverse des U7, U9, U11 et des Baby Vélo qui continuent de progresser. Il est précisé que le décrochage des catégories U15 et U17 s'observe également dans d'autres pratiques sportives.

Les arbitres et les staffs accusent respectivement une baisse de 6 % et de 9 %. Ce recul témoigne de la situation délicate du bénévolat.

Marie-Françoise POTEREAU observe que le programme Génération Arbitres 2027/2028 rencontre un écho très positif qui devrait permettre de faire progresser favorablement le nombre de licenciés.

Gilles DA COSTA signale que le nombre de jeunes arbitres s'élevait à dix en 2026. Il est à espérer que ce nombre progresse en 2027.

Fabien RAFFOUX tient à souligner que l'affichage sur la licence se fait en fonction du tarif. De fait, une licence arbitre peut être masquée par une licence Access qui apparaîtra sur la première ligne. À l'aune de cette situation, il est proposé d'extraire les statistiques des arbitres, quelle que soit la ligne.

Le Président juge cette proposition pertinente.

Gilles DA COSTA évoque ensuite la perte de 203 licences arbitre club, alors que les règlements de la FFC prévoient que chaque club dispose d'un arbitre. Il rappelle que les règles ont vocation à être respectées.

Le Président estime qu'une réflexion devra être menée sur le maintien ou non de cette règle.

Nicolas ROUGEON évoque la formation arbitre qui devait être dématérialisée afin de simplifier son suivi et de limiter les coûts pour les clubs.

Tommy VANOUDENDYCKE confirme que cette dématérialisation avait été envisagée lors de la crise sanitaire.

Le Président déclare qu'il serait en effet pertinent de retravailler ce sujet.

4. CNPT

Gilles DA COSTA expose les travaux qui seront soumis au CNPT des 21 et 22 novembre 2026 :

- Les conditions de participation des non-licenciés dans un certain nombre d'épreuves et de disciplines qui requièrent des adaptations réglementaires, assurantielles et numériques, ainsi qu'un accord de principe préalable.

- La portée des licences individuelles, lesquelles sont aujourd'hui destinées uniquement au secteur sport et Access pour les compétitions. L'enjeu concerne la mise en place d'une communication *ad hoc* et la pertinence de les élargir hors clubs.
- La participation des catégories de cadets et de cadettes aux compétitions Access dans certaines régions en raison d'une offre actuelle très restreintes.
- La dématérialisation des étapes liées aux mutations et aux frais associés.

Le Président souligne que ces sujets de fond doivent effectivement être abordés en premier lieu avec les présidents des Comités régionaux. S'ils recueillent l'assentiment desdits présidents, ils devront être embarqués par le Bureau Exécutif.

Il invite les membres du Bureau Exécutif et les directeurs de service à lui remonter les points qu'ils souhaitent mettre à l'ordre du jour du prochain CNPT.

5. Budget 2027

Gilles DA COSTA aborde ensuite la prochaine préparation budgétaire et déclare souhaiter recevoir le calendrier des commissions, afin de pouvoir participer à certaines d'entre elles. Il souligne que le DTN a également fait part de son désir de recevoir ce calendrier et indique qu'il arrive que la DTN ne soit pas invitée aux commissions disciplinaires, alors que la présence de cette direction demeure importante.

Florian ROUSSEAU confirme qu'il importe qu'il soit destinataire du calendrier des commissions, des ordres du jour et des procès-verbaux afférents : sa présence auprès de son équipe lorsque des sujets structurants sont débattus est essentielle.

Le Président déclare que ces différents éléments doivent lui être transmis, ainsi qu'au Secrétaire général, au DTN et au Directeur de cabinet.

Gilles DA COSTA tient à souligner qu'il ne s'agit nullement d'une fantaisie, mais de l'application des textes en vigueur.

Myriam PRÉTOT estime que ce rappel est pertinent. Elle prend note de cette demande.

Xavier GAVORY indique que cette consigne sera relayée auprès des commissions.

IV. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Résultats

Le Président détaille les résultats marquants obtenus par les athlètes français :

- Lors de la Coupe du monde de VTT XCC, la performance extraordinaire du très beau triplé réalisé par Adrien BOICHIS, Mathis AZZARO et Lucas MARTIN Aucun français n'avait remporté le classement général de cette Coupe du monde de VTT depuis dix ans. Cette performante est évidemment très encourageante pour les prochaines saisons.
- La victoire d'Arthur PILARD lors de la Coupe du monde de BMX Racing :
- Parmi les trois médailles françaises obtenues lors des Championnats du monde Piste figure la médaille d'argent remportée sur la Madison Femme par Marion BORRAS et Clara COPPONI.

Le bilan de la FFC sur les disciplines olympiques sera notamment impacté cette année par l'annulation des Championnats du monde de cyclisme urbain 2026 qui devaient avoir lieu à Riyad et par la finale tronquée du BMX Racing.

S'agissant de la Route, la FFC n'a pas eu les résultats attendus aux Championnats du Monde. Néanmoins, le Président tient à faire valoir l'ambition qui a animé Paul SEIXAS qui avait annoncé qu'il pouvait gagner les Championnats du monde sur Route. Sa troisième place dans le contre-la-montre donne à voir sa progression évidente dans cette discipline. Enfin, l'extraordinaire victoire du jeune cycliste lors du Tour de Lombardie est également évoquée.

Lors de l'épreuve du contre-la-montre des Championnats d'Europe, Juliette BERTHET a obtenu la médaille de bronze, Bruno AMIRAIL la médaille d'argent et Maxime DECOMBLE la médaille de bronze.

Le Président salue également les performances européennes (titre) et mondiale (médaille d'argent) du relai par équipe français.

Le Bureau Exécutif adresse toutes ses félicitations à ces athlètes pour leurs performances.

2. Événements

Le Président évoque le très beau Championnat de France Gravel qui s'est déroulé en Nouvelle-Aquitaine et qui a permis une belle mise en valeur de cette discipline, ainsi que les Championnats de France BMX Freestyle Park qui ont eu lieu à Martigues.

3. UCI

Le Président énonce les différents sujets traités lors du dernier Comité directeur de l'UCI qui s'est tenu à Montréal :

- La réforme du cyclisme professionnel : une synthèse des différentes contributions a été élaborée et un groupe de pilotage a été mis en place avec le président du Conseil du cyclisme professionnel, le président de l'UCI et sa directrice générale. Ce groupe sera accompagné par un prestataire extérieur.
- La réorganisation du siège de l'UCI et du Centre mondial du cyclisme (CMC) à la suite du départ de Jacques LANDRY du CMC.
- Les tests SRY : l'UCI a pris la décision que ces tests seront applicables uniquement aux Jeux olympiques, aux JOJ et aux séries qualificatives du BMX Freestyle.
- Les attributions de Championnats du monde :
    - Les Championnats du monde de Snow Bike 2027 ont été attribués à Châtel.
    - Les Championnats du monde de BMX Racing 2032 ont été attribués à Saint-Quentin-en-Yvelines.
    - Les Championnats du monde Masters Piste 2028 et 2029 ont été attribués à la France. Cette candidature a été portée par l'UCPA.
    - Les Championnats du monde Route 2032 ont été attribués à l'Inde qui a initié la construction de routes en prévision de cet événement.
    - Les Championnats du monde Route 2034 ont été attribués aux Pays-Bas.

S'agissant des compétitions Route, l'UCI a interdit pour les Hommes U23 qui sont en World Tour ou Pro Team de participer aux championnats nationaux. Pour ce qui est des U19, la Coupe du monde des nations a été revue avec des manches par continent et une grande finale.

Le budget de l'UCI consacré à la lutte antidopage est passé de 7,6 millions de francs suisses en 2021 à 9,4 millions de francs suisses en 2026. L'ITA traite actuellement 38 dossiers.

Lors du Congrès UCI qui a réuni 126 nations à Montréal et qui fut un grand succès, le président de la Fédération tahitienne de cyclisme, Teva BERNADINO, a reçu l'ordre du mérite de l'UCI, la plus haute distinction de l'UCI. Monsieur BERNADINO est un acteur important dans l'organisation des jeux du pacifique.

4. CNOSF

Le Président indique que le CNOSF a pris position par rapport au budget de l'État. Si la ministre des Sports a réussi à défendre son budget, deux sujets subsistent : celui du budget du Pass Sport qui a été élargi, mais une partie est passée à la CAF et celui des équipements dont les financements ont baissé de manière drastique. Le CNOSF a marqué son désaccord en ce qui concerne la baisse des CTS.

En vue des prochaines présidentielles, le CNOSF portera avec d'autres acteurs une contribution très solide et sollicitera les candidats dans le cadre d'un débat public dédié uniquement au sport en direct sur BFM le 1er février 2027, à 21 heures.

Les tests SRY demeurent une réelle problématique en France dans la mesure où la loi prévoit des sanctions pénales à l'encontre des prescripteurs, dont les fédérations sportives et le CNOSF qui a en charge la sélection olympique. À date, ce sujet est clairement dans l'impasse dans la mesure où la réalisation de ces tests est obligatoire pour participer aux épreuves qualificatives des Jeux olympiques.

5. LNC

Le Président déclare avoir été reçu par la ministre des Sports concernant le non-renouvèlement de la convention avec la LNC. Monsieur Xavier JAN sera reçu prochainement.

La FFC est dans l'attente d'un retour du ministère qui mène une réflexion sur la façon de mettre en œuvre la loi sur le sport professionnel du 3 août 2026.

6. Ministère

Le Président déclare avoir évoqué plusieurs points avec la ministre des Sports, comme celui de la baisse des cadres techniques même si aucun retour en arrière n'est envisagé ; les subventions du Championnat du monde de Cyclo-cross et l'organisation d'un rendez-vous avec Monsieur Martial SADDIER sur le sujet des Championnats du monde UCI 2027.

7. Activités fédérales

Le Président adresse tous ses remerciements à l'équipe de communication et à la DTN pour la très belle présentation du nouveau maillot de l'Équipe de France,

présentation qui a été particulièrement appréciée par les principaux partenaires de la FFC.

Le Président et Tommy VANOUDENDYCKE ont effectué une visite préparatoire en Corse dans le cadre d'une éventuelle candidature pour les Championnats de France Route. Le maire de Bastia et le nouveau président de la collectivité ont clairement affiché leur volonté d'accueillir cet événement. Le dossier, et notamment son volet financier, sera finement étudié. L'année envisagée serait 2028.

Le Président s'est rendu à Pékin pour finaliser un accord entre la FFC et une société chinoise concernant l'accompagnement sur des équipements sportifs en BMX et VTT et la formation de moniteurs de Pumptrack. Cette relation s'est peu à peu déportée sur le volet événementiel. Ainsi, dans le cadre de la candidature de Pékin pour accueillir les Championnats du monde UCI 2035, la FFC a été sollicitée pour accompagner la ville, et plus particulièrement le district de Mentougou, dans l'élaboration de son dossier. Si la candidature de la Chine est retenue, la FFC l'accompagnera dans l'organisation de l'événement.

Le Président soumet au vote la proposition autorisant la FFC à conclure un accord avec une société chinoise, afin d'accompagner la ville de Pékin dans l'élaboration de son dossier de candidature en vue des Championnats du monde 2035.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Marie-Françoise POTEREAU informe du lancement du Conseil des jeunes dirigeants le week-end du 17 octobre 2026. Elle adresse tous ses remerciements à l'ensemble des services, ainsi qu'à Lilian POMMIER et Marine SEVOZ, pour leur mobilisation sur ce programme qui vise à faire émerger de nouveaux potentiels dans le cadre du renouvellement des instances dirigeantes de la FFC. Lors de ce week-end, les participants ont pu découvrir la Fédération et son fonctionnement. Ils ont pu également faire part du regard qu'il porte sur la FFC, laquelle doit s'atteler à animer cette communauté et à leur transmettre des informations.

Le Président remercie Marie-Françoise POTEREAU et les différents services pour leur investissement sur ce programme qui constitue l'un des axes forts du projet de mandat.

8. DSI

Fabien RAFFOUX déclare que le système est prêt pour l'ouverture des engagements individuels des non-licenciés disposant d'une licence UCI. La mise en place se fait avec les deux contraintes suivantes :

- Le niveau de licence défini par défaut est Open 1. Les Comités régionaux ou la DERS peuvent modifier ce niveau, afin de le mettre en adéquation avec le niveau réel.
- La FFC n'ayant pas connaissance de la discipline à laquelle ces coureurs souhaitent participer ni de leur niveau, elle doit déconnecter la carte d'identité des pratiquants et affecter le niveau Open 1 par défaut pour toutes les disciplines. Le niveau doit donc être adapté pour chaque discipline de façon indépendante.

À la faveur de cette ouverture, la plateforme MAJ Épreuves pourra être arrêtée.

Gilles DA COSTA signale que ce sujet concernera principalement les régions frontalières, lesquelles ont des accords transfrontaliers qui autorisent les coureurs des régions voisines à participer aux épreuves du calendrier français. Il demandera à ces régions de lui transmettre lesdits accords pour vérifier leurs modalités.

Fabien RAFFOUX précise avoir émis une alerte dans le système indiquant aux coureurs étrangers que la licence individuelle de la FFC ne couvre pas les éventuels accidents. Les coureurs doivent valider cette information pour indiquer qu'ils l'ont bien prise en compte.

Gilles DA COSTA confirme sa volonté de recevoir les accords transfrontaliers pour s'assurer que cette mention y figure. Dans le cas contraire, il conviendra de l'intégrer.

Fabien RAFFOUX évoque ensuite le sujet des épreuves et leur gestion dans Cicleweb.

L'analyse comparative de la gestion entre plusieurs saisons demeure compliquée en raison de plusieurs éléments comme la modification structurelle de la gestion Cicleweb, la modification de la gestion des résultats et la modification du système d'engagement.

Les résultats et la validation sont passés de 69 % en 2019 à 79 % en 2026.

L'analyse menée par la DSI relève une disparité dans les pratiques et le fonctionnement dans le système entre les différentes régions.

S'agissant des disciplines, la Route qui avait pour habitude de mettre les engagements dans le système et d'y enregistrer les résultats est motrice à l'inverse du VTT et du BMX qui n'effectuaient pas ces démarches auparavant.

Or, la non-gestion des engagements dans le système ne permet pas :

- Une visibilité sur les participants réels.
- Une analyse possible du ratio entre les licenciés en compétition et les participants aux compétitions.
- La possibilité de suivre les performances et la progression.
- La restitution à long terme aux licenciés et aux clubs.
- Des statistiques de fréquentation moyenne.
- Un ajustement du nombre d'engagés (hors système ou sur place).

Enfin, le calcul du prélèvement sur les engagements s'en trouve faussé.

Pour atténuer ces effets, il est proposé de mettre en place les éléments de méthode suivants :

- L'ajout d'une interface permettant à l'organisateur d'enregistrer les engagements sur place.
- L'engagement sera vérifié selon l'ensemble des paramètres du système.
- L'engagement sera réalisé à l'aide d'un webcompte du club.
- L'engagement sera enregistré comme « individuel sur place ».

Cette méthode réintègre l'ensemble de la gestion des engagements des licenciés dans le schéma d'utilisation des bordereaux d'engagement.

Le délai de saisie proposé est d'une semaine après l'épreuve, sachant que le traitement des bordereaux d'engagement est normalement automatisé dès la fin de l'épreuve. Des décalages sont donc aussi à prévoir.

Le Président juge cette proposition très pertinente, car il est essentiel que les engagements sur place doivent être intégrés dans le système.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à ajouter les éléments présentés par Fabien RAFFOUX pour intégrer les engagements sur place dans le système.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fabien RAFFOUX poursuit avec le règlement des mutations dont l'article 1.6.1 stipule que :

« La mutation doit être effectuée pour la catégorie d'âge ou la série sportive qui figure sur la licence de l'année 2026.
Sont concernés par cette règle les licenciés U15, U17, Open, Access, Élite, mais aussi les arbitres et les encadrants (cadres techniques). »

La formulation de ce texte est problématique, car elle ne mentionne pas la gestion des licences d'arbitre ou d'encadrant et peut sous-entendre que les critères d'âge ou de catégorie sportive sont utilisés dans tous les cas.

Par ailleurs, la licence Access a un tarif de mutation bien inférieur à celui d'une licence de cadre technique. Or, elle apparaît en première position du fait du classement selon le tarif de la catégorie et des demandes sont émises pour payer les droits de mutation Access en se référant à cette première ligne.

Pour corriger ces biais, il est proposé la formulation suivante :

« La mutation doit être effectuée selon les catégories décrites sur la licence de la saison, le cas de mutation retenu étant celui engendrant le montant le plus important. »

Soumise au vote du Bureau Exécutif, la formulation susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

La modification sera introduite dans la réglementation à l'issue de la période de mutation et ne devra influencer que les mutations suivantes donc hors périodes.

Fabien RAFFOUX évoque ensuite la page des mutations qui ne mentionne à aucun moment la catégorie « Éducateur », alors qu'elle requiert les diplômes de type 9 qui sont ceux demandés aux cadres techniques.

Afin de lever l'ambiguïté sur l'application ou non d'un tarif de mutation pour les éducateurs, la dénomination du type 9 doit par conséquent être corrigée en :

- **CADRE TECHNIQUE/ÉDUCATEURS**
  (Entraîneur fédéral, entraîneur club expert de DN – brevet d'État et BEESAC).

Le Président met aux voix la proposition visant à corriger la page des mutations avec la mention « CADRE TECHNIQUE/ÉDUCATEURS (Entraîneur fédéral, entraîneur club expert de DN – brevet d'État et BEESAC) ».

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fabien RAFFOUX poursuit avec les codes épreuves VTT et relaie la demande de certaines régions qui souhaiteraient l'introduction d'un code pour les pratiquants majeurs et un code pour les jeunes en raison de la différence des droits d'engagements.

En conséquence, il est proposé de dupliquer les lignes du tableau suivant afin de créer des codes d'épreuve dont le plafond est fixé à U17, avec un prélèvement au tarif « Jeune ».

Code épreuve	Genre	Masse	Pass Autorisés	Non Lic.	Loisir	Engagements Indiv.	Plafond	Plancher	Prélèvement
VTT - Cross country									
4.32 - VTT XCO XCC XCE - Calendriers Régionaux	Mixte		Oui	Oui		Oui	Elite Professionnel	U7	Sénior
4.80.2 - VTT XCO XCC XCE - Calendriers Départementaux	Mixte		Oui	Oui		Oui	Elite Professionnel	U7	Sénior
4.80.3 - VTT XCM - Calendriers Départementaux	Mixte	Oui	Oui	Oui		Oui	Elite Professionnel	U7	Sénior
VTT - Descente									
5.60 - VTT DH - Calendriers Régionaux	Mixte	Oui	Oui			Oui	Elite Professionnel	U7	Sénior
5.61.2 - VTT DH - Calendriers Départementaux	Mixte	Oui	Oui			Oui	Elite Professionnel	U7	Sénior
VTT - Enduro									
5.5.7 - VTT ENDURO - Calendriers Régionaux	Mixte	Oui	Oui	Oui		Oui	Elite Professionnel	U11	Sénior
5.5.8 - VTT ENDURO - Calendriers Départementaux	Mixte	Oui	Oui	Oui		Oui	Elite Professionnel	U11	Sénior
VTT - Trial									
4.29 - VTT TRIAL - Calendriers Régionaux	Mixte					Oui	Elite Professionnel	U7	Sénior
4.89.4 - VTT TRIAL - Calendriers Départementaux	Mixte					Oui	Elite Professionnel	U7	Sénior

Pour ce qui est du calendrier des championnats régionaux et départements, il ne fait l'objet d'aucune modification : l'accès à ces épreuves n'étant pas ouvert aux non-licenciés, les engagements doivent être effectués uniquement par le système fédéral, ce qui déclenche un prélèvement de 0 euro pour les jeunes.

Le Président met aux voix la proposition visant à créer des codes d'épreuve dont le plafond est fixé à U17, avec un prélèvement au tarif « Jeune ».

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

V. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN expose le très beau bilan sportif de la saison qui a donné à voir l'émergence de jeunes talents et la qualité des victoires. Ainsi, les équipes françaises enregistrent 93 victoires, tandis que les coureurs français totalisent 98 victoires . Cette saison, 37 coureurs français (versus 30 coureurs pour l'Italie) ont remporté des courses, soit un nombre record. La France termine en deuxième position dans le classement des nations.

Cette saison a également été marquée par la problématique de la sécurité qui demeure persistante. Les coureurs sont extrêmement préoccupés par certains comportements lors des courses et par les manquements de certains organisateurs. Les deux accidents particulièrement graves survenus ces derniers mois rappellent que le cyclisme est un sport dangereux du fait des multiples facteurs de risques.

S'agissant de la saison 2027, si le calendrier est maintenu, les inquiétudes sont très fortes en ce qui concerne l'avenir de l'équipe TotalEnergies qui est très implantée en Vendée. Quant à l'équipe cycliste masculine Saint-Michel–Auber 93, elle arrête définitivement son activité, tandis que l'équipe féminine est maintenue.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER annonce que la décision de la FFC de supprimer les épreuves d'efforts pour les sportifs de haut niveau a été validée par une thèse récente qui a démontré que ces épreuves étaient des éléments complémentaires à des examens cliniques interrogatoires, mais qu'elles ne présentaient aucun bénéfice lorsqu'elles étaient réalisées seules et de manière systématique.

Il évoque ensuite le règlement de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) et fait part de la refonte totale du chapitre 4 avec un alignement de plusieurs termes sur ceux du Code du sport et les précisions suivantes :

- Le médecin coordonnateur de la FFC se charge de la SMR des coureuses professionnelles.
- Tout médecin du sport peut effectuer la SMR des SHN et des professionnels.
- Tout médecin peut réaliser la SMR des autres sportifs qui ne sont ni SHN ni professionnels. Ces médecins seront informés du travail qu'ils doivent effectuer.
- Le contenu de la SMR n'est plus détaillé au sein même du règlement ; un renvoi sera fait vers un protocole validé chaque année par la Commission médicale. Tous les éléments de ce protocole respectent le Code du Sport.

Gilles DA COSTA souligne la qualité du travail qui a été effectué par Éric MEINADIER et vérifié par Christophe LAVERGNE ; ce travail était nécessaire. Il s'enquiert des modalités de diffusion et d'appropriation de ce règlement une fois qu'il aura été approuvé.

Éric MEINADIER annonce qu'il rédigera une procédure globale très explicite par groupe de sportifs, ainsi que des procédures simplifiées et didactiques pour les médecins et les managers d'équipes professionnelles.

Pour rappel, tous les sportifs signent en début d'année une charte qui spécifie les règles relatives à leur comportement vis-à-vis de leur santé et des professionnels de santé, ainsi que les règles relatives à l'antidopage qu'ils doivent respecter et les sanctions *ad hoc*. Les sportifs signent enfin un consentement concernant la mise à disposition des données de santé sur le logiciel médical utilisé par la FFC.

Christophe LAVERGNE signale que le règlement modifié devra être publié sur le site Internet de la FFC.

Éric MEINADIER le confirme. Une liste intégrant les médecins référents pour la SMR sera également jointe.

Il tient à préciser que conformément au Code du sport, les sportifs licenciés français de nationalité française dans les équipes étrangères ne sont pas suivis par la FFC, mais par leur équipe. Seuls les SHN dans ces équipes sont suivis par la Fédération.

Le Président met aux voix les différentes modifications apportées à la SMR.

Les modifications sont validées à l'unanimité des votants.

Le Président indique que ce sujet sera également soumis à l'approbation du prochain Conseil Fédéral.

Éric MEINADIER poursuit avec le sujet de la rétrogradation de catégorie pour raison médicale. Une baisse de performance consécutive à une maladie, un traumatisme ou une période d'arrêt est, dans la très grande majorité des cas, temporaire et réversible. Elle ne justifie donc pas une rétrogradation.

De plus, il est précisé qu'un médecin n'est pas en mesure d'objectiver le degré baisse de performance, temporaire ou durable, après une pathologie. En conséquence, aucune rétrogradation de catégorie sportive ne peut être accordée pour motif médical : la question médicale ne concerne nullement le niveau d'un athlète, mais uniquement son aptitude à pratiquer.

Aussi, Éric MEINADIER propose d'ajouter dans le titre 1 du règlement national de la FFC la mention stipulant que les demandes de rétrogradation fondées sur un motif médical ne seront pas instruites et que le changement de catégorie relèvera exclusivement des règles sportives en vigueur.

Le Président propose que ce sujet soit traité en CNPT, car il est certain que les présidents des Comités régionaux recevront désormais ces demandes qui ne seront plus instruites par le Secrétaire général et le médecin coordonnateur de la FFC.

Gilles DA COSTA mesure la difficulté pour un président de Comité régional d'aller contre un avis médical : cette prise de responsabilité sera certainement très compliquée.

Éric MEINADIER signale qu'un certificat exprimant un avis sur un niveau sportif n'est pas recevable. Un médecin ne peut en aucun cas se prononcer sur le niveau de compétition d'un patient – cela s'apparente à un certificat de complaisance. Le cas échéant, il outrepasserait les règles du Code de la santé publique dans la mesure où un certificat médical est régi par des règles précises.

Le Président réitère que l'ensemble de ce point sera évoqué lors du prochain CNPT avant d'être soumis au Conseil Fédéral de janvier.

3. <u>Directeur Technique National</u>

Florian ROUSSEAU évoque les Jeux olympiques 2028 et déclare que le Bureau Exécutif devra se prononcer ce jour sur les principes généraux relatifs au VTT XCO qui ont été diffusés par le CNOSF et l'UCI.

Le BMX Racing, le BMX Freestyle, la Piste et la Route seront présentés au Bureau Exécutif du 12 novembre 2026.

L'objectif principal assigné par l'État demeure évidemment l'obtention de médailles, objectif qui est en cohérence avec le projet de performance de la FFC.

Les modalités de sélection pour les Jeux olympiques 2028 doivent concilier :

- La performance avec la sélection d'athlètes ayant la plus forte capacité à gagner une médaille le jour J.
- La conformité qui inclut le respect de la charte olympique, les règles UCI et les grands principes du CNOSF.
- L'équité et la prévisibilité avec des critères objectifs et discrétionnaires qui doivent être compréhensibles pour les athlètes et les coaches.
- La protection et la confiance. Le CNOSF demande aux fédérations de renforcer leur processus informationnel en direction des athlètes non sélectionnés, ainsi que leur accompagnement et leur prise en charge psychologiques.

Huit principes structurent la mise en place d'une sélection robuste :

- La priorité à la performance : composer une équipe de France capable d'obtenir les meilleurs résultats olympiques.
- La responsabilité claire : le DTN de la FFC arrêtera la sélection sur proposition du head coach après avis médical et technique de la Commission de sélection de la Fédération.
- Des quotas non nominatifs : les fédérations auront l'obligation de remplir les quotas qu'elles auront obtenus.
- Des critères prévisibles : il est important de distinguer les critères d'éligibilité et les critères de performance.
- Les athlètes associés : les modalités de sélections doivent être communiquées aux athlètes.
- Une annonce responsable : les athlètes non sélectionnés doivent être les premiers informés, idéalement en présentiel. Il conviendra de les accompagner en cas de besoin.
- L'exigence et l'adaptabilité : la santé physique et mentale des athlètes doit être intégrée, tout comme le comportement des athlètes et des staffs, et les valeurs portées par la délégation olympique.
- La protection de la catégorie féminine.

La qualification et la sélection suivent deux logiques complémentaires :

- Le classement olympique UCI détermine le nombre de places par nation. Les quotas sont attribués au pays et non à un sportif.
- La sélection nominative : le DTN choisit les titulaires et remplaçants parmi les athlètes sélectionnables en s'appuyant sur des critères de performance, d'expérience, de forme et de santé, et sur la capacité d'un athlète à s'intégrer dans un collectif. Le head coach présente sa sélection au comité technique de sélection. Ensuite, le DTN assoit cette sélection pour la présenter au Président de la FFC. Une fois entérinée par le Président, la sélection est soumise à la CCSO (Commission consultative de sélection olympique du CNOSF) qui vérifie le respect des règles, puis aux dirigeants du CNOSF (Présidente, Secrétaire général, Trésorier général).

Gilles DA COSTA s'enquiert de la capacité à modifier à chaque étape les propositions qui sont émises.

Florian ROUSSEAU informe de l'existence d'un document juridique qui fixe les performances attendues pour obtenir des médailles olympiques. Pour autant, des discussions peuvent intervenir pour remettre en question la sélection proposée. La CCSO et le CNOSF peuvent également contester une sélection et former un recours le cas échéant.

Patrick CLUZAUD tient à souligner le rôle de la CCSO qui est de vérifier la bonne application des règles en vigueur.

Florian ROUSSEAU le confirme.

Entre décembre 2026 et février 2027, une présentation orale du programme olympique sera effectuée aux athlètes.

Les qualifications qui ont d'ores et déjà commencé pour la Piste et le BMX Racing comprennent cinq Championnats du monde, sept Championnats d'Europe, 22 Coupes du monde à travers le monde. La fin des qualifications pour les cinq disciplines de la FFC (38 athlètes au total, avec le respect de 50 % d'hommes et 50 % de femmes) interviendra fin mai ou début 2028.

S'agissant plus précisément du VTT XCO, le quota maximal est de quatre par nation et il est défini par le *ranking* par nation et ne sont pas nominatifs. Ainsi, de la première à la huitième place, le quota sera de quatre (deux hommes et deux femmes). Puis, de la neuvième place à la dix-neuvième place des nations, le quota s'élèvera à un.

Gilles DA COSTA sollicite des précisions en cas de différence de quotas entre les femmes et les hommes.

Patrick CLUZAUD spécifie que la proposition initiale doit intégrer une proportion égale de femmes et d'hommes. Ensuite, l'obtention des quotas se fera sur la performance

Florian ROUSSEAU rappelle que la délégation de cyclisme pour les Jeux olympiques Paris 2024 était composée de 45 % de femmes et 55 % d'hommes.

Il poursuit avec les modalités de sélection du VTT XCO et indique que le fait d'être sélectionnable ne suffit pas et que le comité technique de sélection de la FFC vise le potentiel de médailles au travers :

- Des principes d'éligibilité : être né(e) au plus tard le 31 décembre 2029 ; avoir une licence UCI valide et avoir obtenu au moins 10 points UCI au 30 mai 2028.
- Des preuves de performance : le top 5 aux Mondiaux 2027 sera un point fort de la qualification olympique ; des Coupes du monde ciblées en 2027 et 2028 ; le *test event* LA 2028 s'il est organisé.
- La décision nominative : résultats ; expérience ; classement ; programme validé ; courbe de forme ; intégration au collectif et impact sur l'équipe.

Florian ROUSSEAU évoque enfin la discipline de la Piste (sprint et endurance) qui est en souffrance, notamment ce qui concerne les résultats. Pour rappel, le programme olympique de la Piste intègre 12 épreuves. Or, les attentes sont extrêmement fortes, tant de la part du ministère des Sports que de l'ANS. Il est à noter également que l'activité Piste subit une baisse dans les Comités régionaux du fait de la concurrence avec la Route et le Cyclo-cross qui ne cesse de progresser. La DTN mène des actions de détection et d'accompagnement, mais une impulsion politique forte est nécessaire

pour motiver les Comités régionaux et les clubs. Florian ROUSSEAU émet une alerte concernant sur la situation de cette discipline et la démotivation qui semble gagner certains MTT.

Le Président confirme qu'une impulsion politique peut effectivement apporter des résultats positifs sur une discipline en souffrance. Il estime que la problématique est en partie liée aux clubs qui n'amènent plus les athlètes vers la Piste en raison notamment des pistes découvertes qui sont évidemment soumises aux aléas météorologiques. Ce sujet pourra être évoqué lors du prochain CNPT, car il s'agit d'un véritable point d'alerte.

Gilles DA COSTA évoque les logiques d'équipements découverts qui sont devenus obsolètes en raison d'un défaut de maintenance et qui n'attirent plus les investissements en raison des aléas météorologiques. Il est regrettable que les collectivités visent des structures trop qualitatives qui nécessitent de forts investissements. Or, il serait préférable de miser sur des réalisations plus modestes plutôt que des intentions qui ne sont jamais satisfaites ni concrétisées.

Florian ROUSSEAU confirme qu'il conviendrait d'être moins ambitieux au vu des finances limitées de l'État et rappelle qu'il existe des vélodromes qui permettent de démarrer dans cette discipline et de donner le goût de la Piste.

Il fait valoir également les initiatives locales qui organisent des épreuves très typées piste sur la route, ainsi que des actions de détection.

Cathy MONCASSIN tient à souligner la qualité de l'organisation de l'E.C. Saint-Étienne Loire (ECSEL) qui accueille chaque année des jeunes dans le cadre du Trophée national du jeune pistard qui rencontre un réel succès.

Le Président estime qu'il est nécessaire que la FFC s'attèle à déployer un plan d'action sur ce sujet. Il invite la Commission nationale Piste et la DTN à piloter ce groupe pour qu'il puisse nourrir une réflexion et émettre des propositions.

VI. POINT CHAMPIONNATS DU MONDE UCI 2027

Le Président adresse tous ses remerciements à l'équipe du Comité d'organisation pour la qualité de la présentation des Championnats du monde UCI 2027 qui a eu lieu à Montréal en présence de 126 nations. Les témoignages qui se sont ensuivis étaient extrêmement positifs.

Les épreuves de BMX Racing auront lieu à Scionzier. Le permis de construire du stadium a été déposé et sa livraison est attendue pour le 20 juin 2027.

La piste de Pumptrack a été inaugurée à Saint-Pierre-en-Faucigny. À date, le sujet avec la société Velosolutions qui a créé le Pumptrack et qui a acheté les Championnats du monde de cette discipline demeure, même si l'UCI s'attèle à trouver une solution appropriée.

En préambule, Florian VUILLAUME (Directeur Général du Comité d'Organisation) tient à faire valoir les forts liens qui unissent les équipes de la FFC et l'équipe du Comité d'organisation des Mondiaux 2027.

L'événement est entré dans sa quatrième phase (il en compte six au total) qui est celle des opérations avec une accélération de l'organisation vers la livraison de l'événement. Actuellement, l'équipe du Comité d'organisation compte 54 salariés, auxquels s'ajoutent les prestataires intégrés.

Dans une volonté d'animer le territoire national, une organisation géographique a été mise en place autour de cinq pôles.

Plusieurs temps de communication ont été organisés à l'instar du J-365 qui a généré cinquante retombées médias et 23 parutions sur les réseaux sociaux. Ce temps a été clôturé par la cyclosportive Bernard HINAULT qui a rencontré un joli succès local.

Afin d'animer le territoire, des comptes à rebours ont été installés dans le département, comme à Sallanches et à Châtel. Ils seront soutenus par des communications.

Le déplacement à Montréal dans le cadre du Congrès de l'UCI a constitué une étape essentielle qui a été l'occasion de prises de paroles devant les fédérations délégataires, d'échanges importants avec des acteurs économiques et la consule française à Montréal, de création de liens entre les élus du département de la Haute-Savoie et la ville de Montréal.

Le calendrier des épreuves a été validé avec les diffuseurs des principales chaînes de télévisions européennes. Les épreuves des Championnats du monde se déroulant en Haute-Savoie seront diffusées tous les jours sur France Télévision du 25 août au 5 septembre 2027, de 13 heures à 18 heures. Quant aux épreuves ayant lieu à Saint-Quentin-en-Yvelines, elles seront retransmises sur France 4 de 18 heures à 21 heures.

S'agissant du programme des volontaires, il enregistre 5 246 inscrits, dont 703 licenciés FFC et 1 296 résidents de la Haute-Savoie. Une relance sera effectuée pour accroître le nombre de préinscrits : les volontaires sont un levier essentiel dans la réussite d'un tel événement.

Romain CAUBIN (Directeur Général Adjoint du Comité d'Organisation) présente le programme Mob Sport émanant de la FFC et qui vise à favoriser la décarbonation des modes de transports des spectateurs du premier au dernier kilomètre. Ledit programme a reçu un peu plus de deux millions d'euros de financements pour la mise en place d'actions afférentes, comme le renforcement des lignes de bus et de trains existantes, la création d'un réseau de navettes, la création de parkings à vélo et d'itinéraires cyclables provisoires pour se rendre sur les épreuves.

En ce qui concerne la billetterie, 110 000 places sont disponibles. Le prix moyen est de 44 euros par billet et la fourchette des prix se situe entre 5 euros et 90 euros. Les billets payants concerneront la Piste, le BMX et le cyclisme en salle. Les épreuves de Pumptrack et de Polo Vélo. L'ouverture de la billetterie se fera en plusieurs phases :

- Phase 1 : préouverture au début du mois de décembre pour les licenciés FFC, les clubs Haute-Savoie, les partenaires privés et institutionnels.
- Phase 2 : ouverture des packs pour le grand public le 15 décembre 2026.
- Phase 3 : vente à l'unité pour le grand public le 13 avril 2027.

100 % des sites de compétition et 95 % des parcours du pôle Route sont pour l'heure validés.

Un point de vigilance demeure sur certains sujets comme le site de BMX à Scionzier qui sera livré assez tardivement, la participation aux épreuves de Polo Vélo et de Speedway.

Florian VUILLAUME annonce que plusieurs accords de participation sont en cours de discussion. CB et le Crédit Agricole sont d'ores et déjà engagés dans cet événement au premier rang de la pyramide marketing. Des annonces interviendront dans les prochains jours.

Les prochaines étapes sont exposées comme suit :

- La révélation du nom de la mascotte.
- L'annonce des parcours du paracyclisme le 9 novembre.
- L'annonce de la collaboration Mob Sport le 10 novembre.
- Le lancement du label « Fier d'accueillir » en novembre.
- La signature de la charte des quinze engagements écoresponsables.
- L'ouverture de billetterie en décembre 2026.
- Le lancement de la boutique officielle en décembre 2026.
- L'événement J-74 le 11 juin 2027.

Gilles DA COSTA sollicite des précisions concernant les points suivants :

- Le budget de l'événement.
- La gestion des flux lors des épreuves sur route à Sallanches.
- Les mesures envisagées en matière de transition écologique.

Florian VUILLAUME déclare que la révision budgétaire sera présentée le 20 novembre 2026 à l'Assemblée générale. Pour rappel, le budget voté en décembre 2025 s'élevait à 47 millions d'euros avec un équilibre en dépenses et en revenus. Les dépenses sont parfaitement tenues et une provision pour aléas a été actée. À date, le principal sujet concerne les revenus sur le marketing puisque seuls 50 % des objectifs fixés ont été atteints en 2026. Des arbitrages sont en cours avec Monsieur SADDIER et Monsieur CALLOT pour trouver des économies au sein même du Comité d'organisation et identifier d'autres pistes de revenus complémentaires.

Le Comité d'organisation est régulièrement questionné par l'Etat : chaque mois, un administrateur financier audite le Comité d'organisation sur les dépenses engagées. S'agissant des appels d'offres, la structure est placée sous les mêmes règles que celles du COJO.

Concernant le site de Sallanches, un plan de mobilité est prévu pour accueillir le flux des spectateurs et des voitures. La collectivité de communes et la préfecture de Haute-Savoie sont clairement embarquées dans ce sujet et participent aux groupes de travail mis en place. Des pistes sont à l'étude, telles que des parkings en stations et la mise à disposition de champs par les agriculteurs pour le stationnement des véhicules.

Romain CAUBIN poursuit avec la question de l'empreinte carbone et explique que les objectifs ont été revus à la baisse pour des raisons économiques.

L'axe principal demeure le dispositif Mob Sport dont le budget est totalement dédié à la décarbonation des spectateurs. L'accès à vélo sera mis en avant, d'autant que le

département de la Haute-Savoie est très actif en matière de développement des pistes cyclables.

L'accent est mis sur le « Déjà là » : le principe étant de prendre appui sur les structures (collèges, gymnases, etc.) déjà existantes pour l'accueil des équipes et éviter ainsi la mise en place d'équipements provisoires.

S'agissant de la nourriture, le Comité d'organisation n'entend pas faire d'appel d'offres global : les communes gèreront ce sujet et fourniront la partie des personnes accréditées et des volontaires.

Le sujet de l'électricité reste à travailler, mais il a été décidé qu'aucun groupe électrogène ne sera utilisé pour les besoins de l'organisation et de la télévision.

VII. POINT FINANCIER

1. Note d'orientation budgétaire

Patrick CLUZAUD annonce qu'une note d'orientation budgétaire non chiffrée a été transmise aux membres du Bureau Exécutif et qu'une présentation plus détaillée sera présentée lors du Bureau Exécutif de novembre. Bien que ce premier montage intervienne dans un contexte politique et économique particulièrement compliqué, il est crucial de préserver les activités sportives et de développement de la FFC. Il est certain que des arbitrages seront effectués à l'aune des objectifs prioritaires parmi lesquels figure le volet RSE. Pour information, le Président CALLOT a émis le souhait que la Fédération s'attèle au développement de l'IA au sein des services.

Les éléments saillants de la note budgétaire sont ensuite exposés comme suit.

Les principales ressources sont composées :

- Des licenciés dont l'effectif pour 2027 a été fixé à 110 000, soit le même que celui de 2026.
- De la tarification fédérale qui a subi une légère hausse (1%) sur la partie licence.
- Des missions et des prestations de la DTN développement et de l'INF qui dégagent des ressources financières intéressantes pour la Fédération, et qui sont en voie de progression.
- Des partenariats : le CIC a été sécurisé pour 2028 ; Lidl pour 2029 et CB pour 2030.

Si l'engagement de l'État qui a été négocié de manière pluriannuelle devrait rester stable en 2027, une incertitude réelle demeure pour 2028.

S'agissant des charges, il importe que la masse salariale soit contenue, car elle est par nature plus rigide. Les éléments consolidés en vue d'un premier arbitrage effectué au début du mois d'octobre affichaient une progression marquée, en raison notamment de la création de nouveaux emplois. Pour rappel, la masse salariale des Mondiaux 2027 est refacturée à l'euro au Comité d'organisation. Par ailleurs, il est certain que le contexte économique actuel ne manquera pas de tendre les demandes salariales du fait de la baisse du pouvoir d'achat. De leur côté, les négociations salariales de branche devraient déboucher sur des augmentations des minima catégoriels de la Convention collective qui pourraient se répercuter sur certains

salaires. À l'aune de ces différents éléments, toutes les demandes d'embauches ne pourront pas être satisfaites.

Le fonctionnement du Siège nécessitera une évolution du logiciel Cegid pour permettre la mise en place de la dématérialisation des factures et de meilleures conditions pour le suivi et les rapprochements budgétaires.

La modernisation de l'hébergement cloud et l'installation d'un système de stockage et d'archivage à Trappes entraîneront une hausse des coûts pour la DSI, laquelle veillera à être à la pointe en matière de cybersécurité et à sensibiliser les personnels de la FFC sur ce sujet.

Une rubrique Centre National du Cyclisme (CNC) spécifique a été intégrée dans le budget de la DTN : en 2026, une partie du fonctionnement de Trappes apparaissait dans la partie Vie Associative. L'infrastructure informatique est entièrement en place, mais du matériel supplémentaire devra encore être acquis notamment pour le service course dont l'installation n'est pas encore optimum. Une subvention de la région Île-de-France est sollicitée pour aider la FFC sur ces achats et améliorer encore le niveau d'équipement du site. Le lancement des investissements visés sera conditionné à la notification de la subvention. Il convient de souligner que le CNC ne doit pas être considéré uniquement comme une charge, mais aussi comme un investissement stratégique pour la Fédération.

Les différentes directions sont ensuite passées en revue comme suit.

DERS

Cette direction a un rôle essentiel dans l'organisation des épreuves officielles, Coupes de France, Championnats de France et trophées nationaux.

Certaines organisations sont rentables financièrement, alors que d'autres ne le sont pas. Néanmoins, elles ont toutes un rôle structurant pour l'activité sportive de la FFC.

Sur un plan budgétaire, l'objectif fixé est de réduire la mise de fonds propres de la Fédération sur cette direction. En conséquence, la construction du budget vise une diminution des dépenses et une augmentation des recettes.

Parmi les leviers à activer figurent :

- L'allègement du cahier des charges imposé aux organisateurs locaux.
- Le transfert de prise en charge de prestations, voire la délégation d'un secteur à un privé à l'image de l'Enduro.
- La mise en concurrence systématique des prestataires et fournisseurs.

En matière des recettes, une augmentation mesurée des redevances est prévue avec une analyse des particularités et de la rentabilité des disciplines, compte tenu du contexte difficile lié au désengagement de certaines collectivités. Cette mesure ne pourra pas être productive en 2027, car les cahiers des charges sont déjà signés.

Afin de mesurer la performance financière exacte des épreuves, l'affectation de la part de sponsoring revenant à l'événement pourra être envisagée.

Enfin, il importe de doter la DERS d'outils de mesure d'impact et de ROI, de présentations et de vente des épreuves pour la prospection des collectivités, et subvenir à certains besoins d'investissements en matériel, photo-finish, blocs de départ Piste, etc.

Il est à noter que la FFC organisera les Championnats du monde Piste 2027 dans le cadre des super championnats du monde UCI en Haute-Savoie, mais que la convention d'organisation (pour la partie Piste au Vélodrome) étant en cours d'élaboration et de signature, ce projet ne peut pas être pour le moment intégré au budget. Une réunion *ad hoc* sera nécessaire dans le cadre de la procédure pour bien cerner les impacts en produits, charges, masse salariale et le résultat qui en découlera dans le budget 2027 de la FFC

Marketing et Communication

Les super Mondiaux UCI 2027 constitueront une occasion unique de faire grandir le cyclisme français, de valoriser les équipes de France, la diversité des pratiques et les partenaires.

Sans présager de l'arbitrage certainement nécessaire, le service qui s'est déjà mobilisé sur cet événement en 2026 a prévu de nombreuses actions en matière de communication sous différentes formes (marketing, *servicing*, relations publiques, etc.). Ces actions représentent une enveloppe budgétaire importante, mais exceptionnelle et nécessaire pour un tel événement.

Parmi les besoins prioritaires, la direction doit se doter de moyens de mesure du ROI, avec une étude sérieuse faite par des spécialistes pour soutenir les partenariats, et enrichir les arguments de prospections.

La décoration des locaux de Trappes et du Siège fédéral sera nécessaire et une subvention de la région Île-de-France qui est toujours en attente devrait y contribuer financièrement.

Une enveloppe sera à prévoir pour la promotion du cyclisme féminin et sa Coupe de France FDJ, en finançant tout ou partie la production télévisuelle de ses manches.

Marie-Françoise POTEREAU estime qu'il serait plus pertinent de mettre en avant d'autres sujets relatifs au cyclisme féminin, comme le programme des Ambassadrices et des actions en direction de la base.

Patrick CLUZAUD poursuit avec le sujet des ressources de la direction Marketing et Communication qui est très impliquée avec l'agence FVE dans la recherche de divers partenariats (échange marchandise ou cash). Il conviendra de lui fixer un objectif réaliste et atteignable.

Deux études sont en cours : et apporter une plusvalue médicale.

- L'une pour monétiser le pass santé.
- L'autre concernant une éventuelle monétisation de Vélo+TV.

La DTN

L'orientation budgétaire 2027 de cette direction est construite sur quatre piliers :

- La performance.
- Le développement.
- La formation.
- Le CNC et son animation.

Les super Mondiaux 2027 constituent une échéance exceptionnelle et un objectif majeur. Un effort particulier sera fait quant à sa participation en engageant quasiment l'ensemble des collectifs nationaux. Le budget sera identique à celui de 2026 grâce aux économies réalisées sur les déplacements.

L'année 2027 marque la période de qualification olympique dans les différentes disciplines, et leur préparation. La participation à toutes les épreuves qualificatives sera nécessaire, et compte tenu de l'éloignement de celles-ci, une augmentation du budget sera indispensable. Le DTN et ses adjoints ont d'ores et déjà effectué des arbitrages avec les entraîneurs pour rester dans une enveloppe raisonnable.

Le développement associatif reverra ses dépenses à la baisse à la faveur d'un recentrage sur les actions prioritaires et de la fin progressive de certaines actions financées par des appels à projets.

L'action auprès des structures et des licenciés fédéraux n'en sera pas moins réelle avec par exemple le déploiement de l'opération club 2030.

Le développement commercial qui connaîtra une légère augmentation contribue au financement des politiques fédérales conduites par la DTN.

Le potentiel commercial de l'activité déployée au campus est avéré : il commencera à produire des recettes avec la location d'espaces, les prestations de posturologie, de sport santé, etc. Le campus sera un outil sportif performant et également un levier de diversification des ressources fédérales.

L'INF, rouage essentiel de la délivrance d'une formation de qualité aux membres, dirigeants, éducateurs et aux techniciens fédéraux, renforce ses prestations et consolide son modèle économique, apportant une contribution en augmentation au financement du budget fédéral.

Patrick CLUZAUD souligne que la note d'orientation budgétaire présentée ce jour traduit une stratégie de dépenses et d'investissements prudents et maîtrisés.

Les économies réalisées sur certains postes et l'augmentation des recettes liées au sponsoring permettront de financer les projets et les objectifs sportifs importants en 2027.

La proposition de budget sera présentée en commission des finances le lundi 9 novembre 2026, puis aux membres du Bureau Exécutif le 12 novembre 2026.

Le Président adresse tous ses remerciements à Patrick CLUZAUD pour la réalisation de cette note d'orientation budgétaire très complète et très qualitative, ainsi qu'à Gilles DA COSTA et Christophe XHONNEUX pour leur contribution à cet exercice.

Myriam PRÉTOT demande si le partenariat avec Lidl permettra de réduire les coûts d'organisation des Trophées de France qui incombent à la DERS.

Le Président spécifie que ce partenariat servira avant tout à améliorer la rentabilité des évènements. Patrick CLUZAUD évoque le cas des organisateurs, qui ont déjà signé une convention d'organisation avec la FFC et mobilisé préalablement un partenariat avec un acteur de la grande distribution. Dans ce cas, la FFC engagera une discussion avec l'organisateur sur ce point particulier.

Gilles DA COSTA tient à souligner qu'il incombe à la FFC d'organiser certains événements, lesquels ont forcément un coût. Le droit pour la Fédération d'organiser les Championnats de France représente également un devoir qui doit être assumé.

Il rappelle également que les structures publiques ne peuvent financer des opérations privées excédentaires : l'objectif de ces subventions est de permettre la réalisation d'événements qui ne pourraient l'être sans l'aide des structures publiques.

S'agissant de la note d'orientation budgétaire, elle ne mentionne aucun élément relatif aux Jeux olympiques 2028. Au vu du contexte économique pour le moins tendu et aux alertes émises par Florian ROUSSEAU sur les coûts de cet événement, il serait pertinent de les mentionner dans un souci d'anticipation.

En ce qui concerne le volet RSE, il n'apparaît pas dans la note d'orientation budgétaire alors que ce volet est inscrit dans la feuille de route et que des actions sont envisagées. Aussi, il conviendrait de prévoir un budget *ad hoc*.

Enfin, ladite note mentionne les ressources générées par le CNC. Monsieur DA COSTA souhaite savoir si ces ressources seront affectées au budget de la DTN.

Christophe XHONNEUX précise que le CNC n'est pas la propriété de la DTN. Pour autant, les produits de certaines prestations, comme la location, seront affectés sur la partie Développement commercial, au même titre que les formations ou la prestation d'accompagnement avec la Chine.

S'agissant du volet RSE, à ce stade, aucun budget transverse FFC n'a été identifié RSE avec un vrai pilote.

Myriam PRÉTOT demande si le Bureau Exécutif statuera sur les sujets non rentables au vu des contraintes budgétaires en lien notamment avec l'anticipation des Jeux olympiques 2028 dont les coûts seront très élevés.

Le Président déclare que le principe d'une fédération sportive est la mutualisation des moyens pour remplir un service public pour lequel elle a reçu une délégation. De fait, son objectif n'est pas de rechercher la rentabilité. Certes, la FFC essaie de développer des activités économiques qui génèrent une rentabilité pour nourrir ses produits et pouvoir compléter son budget face à la baisse des financements publics. La FFC n'ayant aucun actionnaire, ces ressources sont entièrement réinvesties dans son objet social. Pour autant, il importe d'effectuer des arbitrages politiques qu'il convient d'assumer de manière collégiale, et ce, quel que soit le sujet concerné.

Myriam PRÉTOT remercie le Président d'avoir posé ce sujet de manière aussi explicite.

Tommy VANOUDENDYCKE s'enquiert de précisions concernant le stock de bonneterie.

Patrick CLUZAUD indique que ce sujet sera traité dans le cadre de l'atterrissage de fin d'année et que la FFC a été autorisée par son partenaire Alé à vendre une partie de son stock.

Florian ROUSSEAU ajoute que le FFC prévoit également de déstocker une partie de ses vélos en direction de Comités régionaux.

Patrick CLUZAUD confirme que plusieurs Comités régionaux ont manifesté leur intérêt pour acheter ces vélos.

Christophe XHONNEUX déclare qu'il est absolument essentiel que la Fédération ait une vision extrêmement claire des stocks achetés en 2026 et qui ne répondent pas aux nouvelles conditions de visibilité négociées avec les partenaires ainsi que de ses stocks plus anciens qui n'ont pas été totalement dévalorisés qui seraient également concernés, pour pouvoir définir sa stratégie lors de la clôture de l'exercice 2026. La logique voudrait que les stocks qui risquent de ne plus pouvoir être utilisés soient dévalorisés de manière accélérée.

Le Président tient à souligner que le maximum de matériel devra être vendu tant pour des raisons financières que pour des raisons RSE.

Tristan HORREAUX revient sur le budget relatif à la RSE et explique que ce sujet ne doit pas être appréhendé comme une contrainte, mais comme un véritable levier de ressources pour la FFC au travers notamment de la fondation France Vélo qui peut être un soutien dans le renforcement de l'impact sociétal de la Fédération.

Nicolas ROUGEON ajoute que beaucoup d'actions RSE sont menées par la DTN, mais que tous les services fédéraux devront s'inscrire dans une démarche RSE, en mobilisant les leviers à leur disposition. Il tient à souligner que les actions qui seront mises en œuvre ne nécessiteront pas systématiquement d'investissements financiers supplémentaires.

2. Convention d'apurement

Christophe XHONNEUX explique que le Bureau Exécutif doit se prononcer ce jour sur une convention d'apurement entre la FFC et le club VS Fertois. Pour rappel, ledit club a organisé une manche de Coupe de France de Cyclo-cross en 2024 et qu'il doit toujours à la Fédération la somme de 18 762,40 euros sur une facture s'élevant à 33 470 euros TTC. Le paiement de cette dette se fera sur cinq versements qui s'étaleront jusqu'en novembre 2030. En raison du non-paiement par le VS Fertois de la facture due à la FFC, les prix des athlètes n'ont pas été réglés. À l'issue du premier versement inscrit dans la convention d'apurement, la FFC libèrera le règlement des prix aux athlètes qui ne peuvent être les otages d'une telle situation.

Le Président invite Christophe LAVERGNE et Christophe XHONNEUX à exercer toutes les voies de recouvrement à l'encontre des personnes morales et physiques qui ont souhaité organiser un événement fédéral et qui ne respectent pas les modalités du contrat signé. Désormais, la tolérance de la FFC à l'écart de ces situations doit être nulle.

Il met aux voix la convention d'apurement entre la FFC et le club VS Fertois.

Mise aux voix, la convention d'apurement entre la FFC et le club VS Fertois. Validation à l'unanimité.

3. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élevait à 69,20 ETP au 30 septembre 2026, dont 58,95 CDI, 5 CDD et 2 CDD de remplacement. Deux nouveaux alternants ont intégré la FFC (Marketing et comptabilité) depuis le dernier Bureau Exécutif.

Plusieurs recrutements ont été lancés, comme ceux d'un digital manager et d'un logisticien mécanicien pour compléter l'équipe du CNC.

Lors de sa dernière séance ordinaire, le CSE a rendu un avis favorable sur le projet d'évolution du règlement intérieur. Ce dernier entre par conséquent en vigueur. Il renforce notamment les sujets liés à la prévention des risques, à la sécurité informatique, à l'utilisation des véhicules, aux règles disciplinaires.

Un CSE extraordinaire s'est tenu cette semaine pour valider la mise en place d'une prime du partage de la valeur qui est conditionnée à un certain de résultat lors de la clôture de l'exercice en cours. Le cas échéant, la somme pour cette prime sera provisionnée le 31 octobre 2026.

Enfin, dans une logique de sécurisation des équipes fédérales, la FFC a procédé à la distribution des équipements de protection individuelle auprès des équipes du CNC et plusieurs formations sur les postures sont programmées pour la fin de l'année.

Le Président remercie Christophe XHONNEUX pour la qualité du dialogue social qui est un élément précieux et important.

VIII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX indique que le rapport mentionnant toute l'activité de la Direction Marketing et Communication depuis le dernier Bureau Exécutif est disponible sur le Sharepoint.

S'agissant de la plateforme de marque FFC, à l'issue de différents échanges et de l'étude des questionnaires reçus, il est proposé que :

- La raison d'être de la FFC soit : ***Construire une société plus active et durable grâce au vélo.***
- La signature de la FFC soit : ***Vous emmener plus loin à vélo.***
- Ses quatre valeurs soient : ***Ouverture, Partage, Excellence, Plaisir*.**

Le Président met aux voix les propositions susmentionnées pour la plateforme de marque de la FFC.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des votants.

Tristan HORREAUX rappelle que la soirée des partenaires de la FFC aura lieu le 12 novembre 2026 dans les locaux de France Télévisions.

Le Président tient à souligner qu'il s'agira d'une très belle soirée.

IX. COMMISSIONS

1. Sécurité

Nicolas ROUGEON aborde la formation des motards encadrant les épreuves de cyclisme sur route et annonce que la commission souhaite assurer un recyclage régulier des animatrices et animateurs afin de maintenir et d'actualiser leurs connaissances, de garantir leur capacité à dispenser les formations destinées à ces motards. Pour ce faire, la commission mettra en place sur la plateforme pédagogique de l'INF un module dédié au recyclage des animatrices et animateurs, intégrant une évaluation des connaissances afin de s'assurer de leur niveau de maîtrise et de leur capacité à dispenser les formations dans les conditions attendues.

S'agissant de la formation des motards, la commission Sécurité propose de rendre obligatoire la validation de la formation de niveau 1 pour l'encadrement des courses cyclistes à compter du 1er septembre 2027. Cette formation est disponible sur la plateforme pédagogique et comprend sept modules de formation et sept modules d'auto-évaluation. L'inscription est libre, prise en charge par la FFC et ouverte à toutes et tous.

Dès la validation de cette proposition, une communication sera déployée auprès des motards concernés et des clubs organisateurs, afin d'informer de cette nouvelle obligation et de permettre à l'ensemble des motards non encore formés de valider leur formation dans les délais impartis. Cette disposition a pour objectif de renforcer la sécurité sur les épreuves cyclistes.

Soumises au vote du Bureau Exécutif, le recyclage régulier des animatrices et animateurs de formation des motards encadrant des épreuves cyclistes sur route et l'obligation de valider le niveau 1 de la formation de ces mêmes motards à compter du 1er septembre 2027.

Nicolas ROUGEON poursuit avec le groupe de travail dédié à la sécurité des coureurs en course qui a émis les trois propositions suivantes :

- La mise en place d'une formation obligatoire pour les coureurs des structures N1, N2, N3 et des Continentales fédérales, afin de renforcer leur connaissance de l'environnement de course, du rôle des différents acteurs, des règles de comportement et des situations susceptibles de générer un danger.
- La mise en place d'une formation obligatoire pour les directeurs sportifs des structures N1, N2, N3 et des Continentales fédérales, afin d'harmoniser les pratiques et à mieux prévenir les comportements à risque.

Les propositions susmentionnées sont validées à l'unanimité des votants.

Nicolas ROUGEON évoque ensuite la proposition de la commission sécurité qui souhaite créer un organe d'analyse des situations dangereuses créées par le comportement des coureurs lors des compétitions sur route, afin de disposer d'un cadre permettant de recueillir les signalements, d'examiner les situations significatives et d'identifier des mesures de prévention, de sensibilisation ou d'évolution des pratiques.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président propose que ce principe soit étudié de manière plus fine avec le Secrétaire général et Christophe LAVERGNE.

2. RSO

Nicolas ROUGEON fait part du programme ACT Pas-à-Pas porté par l'institut du sport durable qui a pour objectif d'engager les fédérations dans la décarbonation. Ce programme se compose de trois étapes :

- Mesurer : établir un bilan carbone de référence et un diagnostic de maturité ACT.
- Construire : analyser ce bilan carbone et ses enjeux ; définir une vision à horizon 2030-2050 ainsi qu'une trajectoire de réduction.
- Agir : construire un plan d'action chiffré, opérationnel et suivi dans le temps.

L'accompagnement proposé pour la FFC est de trente jours, dont sept jours pour le bilan carbone et 23 jours pour ACT. Cet accompagnement effectué par le cabinet de conseil environnemental Veracy s'étalerait sur 18 mois.

Le budget total s'élève 36 000 euros HT avant subventions. L'ADEME financerait ce projet à hauteur de 25 000 euros. Le coût final serait donc de 11 000 euros pour la FFC.

Plusieurs fédérations sportives se sont d'ores et déjà engagées dans ce programme.

À ce jour, la Fédération française de cyclisme n'a pas encore réalisé son bilan carbone, étape indispensable pour disposer d'une analyse objectivée de l'impact environnemental de ses activités et identifier les principaux leviers de décarbonation.

Cette démarche répond également à des attentes exprimées par les partenaires de la Fédération, notamment le CIC, ainsi que par le ministère des Sports, dans le cadre de la charte des 15 engagements écoresponsables.

Gilles DA COSTA estime que la mesure de ce bilan carbone de l'activité du Siège est essentielle pour la FFC, car elle permettra d'avoir un point zéro pour mettre en place des actions adéquates, point zéro qui sera de nouveau mesuré quelques mois plus tard.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président déclare que Patrick CLUZAUD analysera la faisabilité de ce projet.

3. BMX Freestyle

Xavier GAVORY rappelle que l'objectif de la Commission nationale BMX Freestyle renouvelée cette année est de faciliter l'accès à la discipline, d'accroître le nombre de licenciés et de pratiquants.

Pour ce faire, ladite commission propose d'instaurer des quotas minimums auprès des organisateurs pour les Coupes de France et les Championnats de France de la manière suivante :

- Quotas minimums pour toutes les catégories : 12 participants, correspondant au nombre maximum de qualifiés pour les phases finales.
  Exception : catégorie Élite Homme et Femme, avec un minimum de 25 participants.

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY aborde le sujet des inscriptions de dernière minute et annonce que la Commission nationale propose de faciliter les inscriptions sur place avec l'application d'une majoration de 15 euros au profit de l'organisateur en complément du montant initial de l'engagement prévu pour la catégorie concernée. Il est précisé que les inscriptions sur place resteront possibles uniquement sous réserve de l'accord préalable de l'organisateur, en fonction de ses contraintes et capacités organisationnelles.

Soumise au vote du Bureau Exécutif, la proposition visant à majorer les inscriptions sur place est adoptée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY annonce que la Commission nationale souhaite rendre obligatoire le port de la tenue de compétition lors des cérémonies protocolaires des Coupes de France et des Championnats de France, et d'interdire les tenues non protocolaires (torse nu, etc.)

Les arbitres de l'épreuve veilleront au respect de cette règle. En cas de non-respect, une sanction pourra être appliquée, pouvant aller jusqu'au non-classement du pilote.

Mise aux voix, la proposition exposée ci-dessus est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY déclare que la Commission nationale propose de nommer un "head judge", afin de superviser le travail des 3 arbitres.

Mise aux voix, la proposition exposée ci-dessus est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY déclare que la Commission nationale propose d'ouvrir la catégorie Master 35 ans Hommes et Femmes et + sous réserve d'un minimum de 3 inscrits. En cas de moins de 3 inscrits, les participants sont intégrés au classement de la catégorie Amateur Hommes.

Mise aux voix, la proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY annonce que la Commission nationale propose également d'ouvrir la catégorie U17 Femmes sous réserve d'un minimum de 3 inscrites.

En cas de moins de 3 inscrites, les participantes sont intégrées au classement de la catégorie Amateur Femmes, si celle-ci compte suffisamment de participantes, ou à défaut à la catégorie Élite Femmes.

Soumise au vote des membres du Bureau Exécutif, la proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY indique que la Commission nationale souhaite permettre aussi l'ouverture de la catégorie Amateur Access Femmes sous réserve d'un minimum de 3 inscrites.

En cas de moins de 3 inscrites, les participantes sont intégrées au classement de la catégorie U17 Femmes, si celle-ci compte suffisamment de participantes, ou à défaut à la catégorie Élite Femmes.

Mise aux voix, la proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY explicite que le barème actuel étant identique, quel que soit le nombre de participants dans une catégorie, il peut, dans les catégories peu représentées, davantage valoriser la régularité et la participation que la performance sportive. À la suite de ce constat, la Commission a décidé de revoir l'évolution du décompte des points pour le classement général de la Coupe de France BMX Freestyle (cf. annexe).

Mise aux voix, la proposition visant à revoir le décompte des points dans le cadre du classement général de la Coupe de France BMX Freestyle est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY explique ensuite que la Commission nationale propose de nommer un chef de piste en tant qu'officiel sur les épreuves nationales de BMX Freestyle. Ce poste existe parfois sur les compétitions, mais n'est pas encadré. L'objectif est d'officialiser son rôle et sa fonction répondant à un cahier des charges. Pour rappel, le Commissaire de piste est un officiel responsable de vérifier la conformité et la sécurité de la piste, de gérer les entraînements et de coordonner les actions avec les secours et les juges en cas d'incident (chute, problème technique, etc.).

Le nom du Commissaire de piste devra être communiqué par l'organisateur avant l'épreuve afin de pouvoir être indiqué dans le guide de compétition.

Gilles DA COSTA juge cette idée intéressante, et demande à ce que cette fonction soit assumée par un bénévole, ce qui est accepté par Xavier Gavory et l'ensemble du Bureau Exécutif.

Mise aux voix, la nomination d'un chef de poste en tant qu'officiel sur les épreuves nationales de BMX Freestyle est approuvée à l'unanimité des votants.

4. <u>BMX Racing</u>

Myriam PRÉTOT indique que la Commission nationale a évoqué le sujet concernant l'utilisation de caméras par les pilotes lors des compétitions de BMX Racing, mais que la question liée au droit à l'image nécessite d'être analysée.

Gilles DA COSTA déclare que ce sujet est particulièrement complexe et qu'il est nécessaire que la FFC s'en saisisse de manière transversale eu égard aux différents enjeux associés.

Myriam PRÉTOT évoque ensuite l'article 6.1.024 relatif aux engagements et expose le texte revu par la Commission nationale :

« Pour participer à une épreuve, un pilote doit être engagé régulièrement soit par son club, soit individuellement (si son club l'autorise), soit par son comité régional selon le

type de compétition (modalités détaillées chaque année dans la Note aux Clubs). Il devra s'être acquitté du montant de son engagement.

Le pilote ou son responsable doit être en mesure de présenter sa licence de l'année en cours.

Tout pilote n'ayant pas respecté les délais d'engagement devra s'acquitter d'une pénalité précisée par le règlement de l'épreuve ou le guide de compétition.

Les inscriptions sur place peuvent être acceptées si elles viennent du club, si le règlement de l'épreuve le permet et à condition qu'il reste des places vacantes sur les listes de départ. Le montant des droits d'engagement sera doublé ; il devra être réglé pour que les pilotes puissent être inscrits. En cas de récidive au cours d'une même saison, les pilotes concernés ne seront pas inscrits à la compétition.

Les pilotes qui ne peuvent participer après avoir été engagés doivent obligatoirement prévenir le responsable des engagements le plus rapidement possible et au plus tard avant le montage des feuilles de races. En cas de non-respect de cette obligation, le club auquel appartient le pilote se voit, en supplément du droit d'engagement, infliger une pénalité si cette modalité est précisée dans le règlement de l'épreuve ou le guide de compétition.

Pour les compétitions inscrites au calendrier national, les procédures de confirmation de participation sont indiquées dans le règlement de l'épreuve ou le guide de compétition.

Il est de la responsabilité du pilote et/ou de son club de vérifier sa bonne inscription à une épreuve au plus tard 24 h avant le début de ladite épreuve. »

Le Président met aux voix la proposition de texte relatif aux engagements revu par la Commission nationale.

La proposition de texte concernant les engagements est approuvée à l'unanimité des votants.

Myriam PRÉTOT annonce que la Commission nationale a travaillé sur un ajustement du barème des sanctions mentionnées dans l'article 12.6.001 du règlement de BMX Racing. Le tableau est le suivant :

N°	Infraction	Amende	Sanction
BMX1	Tenue vestimentaire ou comportement du pilote incorrect en public ou sur le podium	-	1ère fois relégation 2ème fois disqualification du pilote
BMX2	Injures (verbales ou gestuelles) du pilote à l'encontre du public, des dirigeants, des officiels ou d'un autre concurrent.	100 €	Relégation ou disqualification du pilote
BMX3	Refus du pilote de monter sur le podium	-	Disqualification du pilote
BMX4	Refus d'obtempérer du pilote aux ordres du Président de Jury ou des arbitres	-	Disqualification du pilote
BMX5	Voie de faits du pilote contre les autres pilotes, officiels, dirigeants ou organisateurs	150 €	Disqualification du pilote
BMX6	Injures (verbales ou gestuelles) ou voie de faits de la part d'un entraineur ou dirigeant de club ou de structure contre des pilotes, officiels, dirigeants ou organisateurs	250 €	Amende au club d'appartenance de l'auteur des faits.
BMX7	Injures (verbales ou gestuelles) ou voie de faits de la part d'un parent ou accompagnant contre des pilotes, officiels, dirigeants ou organisateurs	250 €	Amende au club d'appartenance du pilote.

Mise aux voix, la proposition d'ajustement du barème de sanctions est approuvée à l'unanimité des votants.

5. Piste

Cathy MONCASSIN déclare que la Commission Nationale Piste souhaite proposer des modifications réglementaires portant sur le dossier de labellisation Team Piste Formation :

*« **1. Critères de Labellisation***

Structures pouvant prétendre à la labellisation :

- *Clubs.*
- *Comités Départementaux.*
- *Coureurs de club issus du même comité régional outremer.*
- *Les ententes départementales constituées de 3 clubs maximum (sous réserve que ces clubs soient affiliés au sein d'un même Comité départemental).**
- *Les ententes régionales constituées de 3 clubs maximum (sous réserve que ces clubs soient affiliés au sein d'un même Comité régional).**
  **Accord signé par les structures à fournir lors de la candidature*

Toute entente devra être formalisée (association déclarée loi 1901, objet et projet formalisés) et faire l'objet d'une validation préalable par le président du Comité départemental d'appartenance pour les ententes départementales et d'une validation préalable par le président du Comité départemental et le président du Comité régional d'appartenance pour les ententes régionales.

3. Participation aux épreuves

Les athlètes inscrits au sein d'une Team Piste Formation sont tenus de participer aux épreuves sous les couleurs de ladite Team.

Toutefois, lors des compétitions régionales organisées sur le territoire du Comité régional d'appartenance de la Team, le port du maillot de la Team est interdit. Les athlètes devront obligatoirement concourir sous le maillot de leur club d'affiliation.

Cette disposition ne s'applique pas :

- *Aux épreuves de type Américaine.*
- *Aux situations dans lesquelles le club d'affiliation de l'athlète n'est pas en capacité de constituer une équipe, notamment pour les épreuves nécessitant une composition collective.*

La présente règle a pour objet de limiter les regroupements excessifs de coureurs sous une même entité lors des compétitions régionales, afin de garantir l'équité sportive, le respect de la concurrence et le bon déroulement des épreuves dans les catégories de formation. »

Le Président met aux voix les modifications réglementaires proposées par la Commission nationale Piste.

Les modifications réglementaires sont validées à l'unanimité des votants.

Cathy MONCASSIN annonce que la Commission nationale Piste souhaite corriger l'erreur relative à la taille des braquets pour les U13 qui figure dans l'article 9.1.10 – Tableau récapitulatif des développements autorisés en école de vélo. La taille des braquets autorisée pour les U13 est fixée à 6,40 mètres.

Mise aux voix, la modification susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

6. Cyclo-cross

Gilles DA COSTA annonce que la Commission Nationale de Cyclo-cross propose d'actualiser le règlement du Cyclo-cross à l'américaine afin qu'il corresponde à la réalité du terrain. Cette modification vise à simplifier la réglementation du Cyclo-cross à l'Américaine et à l'adapter aux pratiques constatées sur le terrain.

Le Titre V serait modifié comme suit :

« **Titre V – Cyclo-cross**

5*. 2.02 Les épreuves de Cyclo-cross à l'Américaine sont autorisées pour toutes les catégories d'Élite Professionnels à U15 (Hommes et Femmes). La mixité est autorisée dans la composition des équipes.*

Leur formule est la suivante :

- *Équipes de 2 ou 3 coureurs sans obligation d'appartenir au même club ou au même groupe sportif.*
- *Chaque coureur peut porter le maillot de son club ou de son groupe sportif. Les coureurs d'une même équipe peuvent également, s'ils le souhaitent, porter un maillot identique.*
- *Durée de l'épreuve 60 minutes maximum par coureur.*
- *Les relais se font sur la ligne d'arrivée. »*

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif les modifications apportées au Titre V – Cyclo-cross.

Les modifications apportées au Titre V – Cyclo-cross sont adoptées à l'unanimité des votants.

7. Polo Vélo

Myriam PRÉTOT déclare qu'il importe que la FFC se dote d'un règlement pour le Polo Vélo permettant d'encadrer la discipline à la suite de son intégration aux Championnats du Monde 2027.

Le projet présenté s'appuie sur le règlement français actuellement en vigueur, dont la rédaction initiale a été réalisée par Adrien CARLIER en avril 2025, puis relue et approuvée par la Commission nationale de Polo Vélo.

Myriam PRÉTOT tient à remercier Alex LESCA, président de la Commission nationale de Polo Vélo, ainsi que l'ensemble des membres de la Commission pour leur implication et le temps consacré à la relecture du règlement et à l'examen des différentes évolutions proposées.

Plusieurs points nécessitant une expertise spécifique ont également fait l'objet de consultations au sein de la Fédération :

- Sandrine GUIRRONNET, manager du cyclisme urbain et acrobatique à la DTN, a été sollicitée notamment sur le sujet sensible des braquets, afin de prendre en compte les enjeux sportifs, techniques et surtout sécuritaires liés à cette disposition.
- Éric MEINADIER, médecin fédéral, a été consulté sur les dispositions relevant de son champ de compétence.
- Sandrine GLACIER qui assure le lien avec l'UCI sur ce dossier a été régulièrement sollicitée afin de s'assurer de la cohérence des travaux avec les échanges et les orientations communiquées par l'instance internationale.

Cette collaboration a permis de croiser les différents enjeux sportifs, techniques, médicaux et réglementaires, tout en maintenant la cohérence avec le règlement français existant et les attentes liées à l'intégration de la discipline au niveau international.

Le règlement modifié en septembre 2026 a été adopté à l'unanimité le 5 octobre 2026 par la Commission nationale Polo Vélo.

De son côté, l'UCI a confirmé que le règlement adopté par le Bureau exécutif de la FFC constituera le règlement de référence applicable à la discipline dans le cadre des Championnats du Monde 2027.

Le Président adresse tous ses remerciements à Myriam PRÉTOT pour la qualité du travail réalisé.

Il met aux voix le règlement du Polo Vélo.

Le règlement du Polo Vélo est adopté à l'unanimité des votants.

X. ÉVÉNEMENTS FFC

Ce point est reporté.

XI. ÉPREUVES OFFICIELLES

Xavier GAVORY propose à l'attribution pour 2027 les Coupes de France Route suivantes :

ROUTE	**Coupe de France N1 Femmes - 6 manches**			
	La Route Bretonne Féminine – Épreuve en ligne	**28 février 2027**	**28 février 2027**	Bretagne
	Tour de l'Orne Féminin – Épreuve par étapes	**10 avril 2027**	**11 avril 2027**	Normandie
	Chrono 47 – Contre la montre par équipe	**1 mai 2027**	**1 mai 2027**	Nouvelle Aquitaine
	Classic Féminine Intermarché Terres de Haute-Charente – Course en ligne	**20 juin 2027**	**20 juin 2027**	Nouvelle Aquitaine
	Tour du Doubs Féminin – Épreuve par étapes	**3 juillet 2027**	**4 juillet 2027**	Bourgogne Franche Comté
	GP Diffusport – Ville de Leval – Contre-la-montre par équipes le samedi / épreuve en ligne le dimanche	**14 août 2027**	**15 août 2027**	Hauts de France
	Coupe de France N2 Femmes - 5 manches			
	Chrono 47 – Contre-la-montre par équipes	**1 mai 2027**	**1 mai 2027**	Nouvelle Aquitaine
	21ème Grand Prix de Cintegabelle _ Haute-Garonne – Trophée Cathy Moncassin – Épreuve en ligne	**22 mai 2027**	**22 mai 2027**	Occitanie
	La Bobet Féminine – Épreuve en ligne	**13 juin 2027**	**13 juin 2027**	Bretagne
	La Route Belfortaine au féminin – Epreuve en ligne	**29 août 2027**	**29 août 2027**	Bourgogne Franche Comté
	Paris-Bourges Cher Ladies – Epreuve en ligne *	**11 septembre 2027**	**11 septembre 2027**	Centre Val de Loire
	COUPE DE France FEMMES PROFESSIONNELLES FDJ UNITED - 8 manches			
	Grand Prix Féminin de Chambéry – WE 1.1	**25 avril 2026**	**25 avril 2026**	Auvergne Rhône Alpes
	La Classique Morbihan – WE 1.1 *	**7 mai 2027**	**7 mai 2027**	Bretagne
	Mayenne Ladies Classic – WE 1.1	**30 mai 2027**	**30 mai 2027**	Pays de la Loire
	Picto Intermarché en Nouvelle-Aquitaine – WE 1.1	**18 juillet 2027**	**18 juillet 2027**	Nouvelle Aquitaine
	Choralis Fourmies Féminine – PRO SERIES	**12 septembre 2027**	**12 septembre 2027**	Hauts de France
	Tout Commence en Finistère Ladies Classic – WE 1.1	**25 septembre 2027**	**25 septembre 2027**	Bretagne
	Pointe du Raz Ladies Classic – PRO SERIES	**26 septembre 2027**	**26 septembre 2027**	Bretagne
	COUPE DE France U19 - 4 manches			
	Pévèle Carembault Classics – Épreuve en ligne	**4 avril 2027**	**4 avril 2027**	Hauts de France
	Classique des Pyrénées – Épreuve en ligne (de montagne)	**8 mai 2027**	**8 mai 2027**	Nouvelle Aquitaine
	Contre La Montre Champenois – Contre-la-montre par équipes	**16 mai 2027**	**16 mai 2027**	Grand Est
	Ronde de Saône-et-Loire U19 – Épreuve par étapes	**23 juillet 2027**	**25 juillet 2027**	Bourgogne Franche Comté
	Coupe de France N1 Hommes - 7 manches			
	46ème Tour du Charollais – Épreuve en ligne	**3 avril 2027**	**3 avril 2027**	Bourgogne Franche Comté
	Contre La Montre Champenois – Contre-la-montre par équipe	**16 mai 2027**	**16 mai 2027**	Grand Est
	Paris – Troyes – Épreuve en ligne	**17 mai 2027**	**17 mai 2027**	Grand Est
	20ème Tour du Piémont Pyrénéen Challenge – Épreuve en ligne	**3 juillet 2027**	**3 juillet 2027**	Nouvelle Aquitaine
	Trophée Souvenir Roger Walkowiak – Ville de Cusset – Épreuve en ligne	**25 juillet 2027**	**25 juillet 2027**	Auvergne Rhône Alpes
	31ème Tour du Périgord – Épreuve en circuit	**29 août 2027**	**29 août 2027**	Nouvelle Aquitaine
	Tour de Rhuys 2027 – 40ème édition – Épreuve en ligne	**19 septembre 2027**	**19 septembre 2027**	Bretagne
	COUPE DE France N2 Hommes - 4 manches			
	Vienne Classic – Épreuve en ligne	**7 mars 2027**	**7 mars 2027**	Nouvelle Aquitaine
	Souvenir Patrick Metz – 4ème édition – Épreuve par étapes avec un prologue le Vendredi, une course en ligne le samedi et une course en circuit le dimanche	**23 avril 2027**	**25 avril 2027**	Grand Est
	21ème Grand Prix de Cintegabelle _ Haute – Garonne - Trophée Cathy Moncassin - *Epreuve en ligne*	**23 mai 2027**	**23 mai 2027**	Occitanie
	GP Diffusport – Ville de Leval – Contre-la-montre par équipes le samedi / épreuve en ligne le dimanche	**14 août 2027**	**15 août 2027**	Hauts de France
	Le Caux Tour Normandie	**mai-27**		Normandie
	COUPE DE France N3 Hommes - 4 manches			
	Tour Ardèche Méridionale – Épreuve en ligne	**28 février 2027**	**28 février 2027**	Auvergne Rhône Alpes
	Bordeaux – Saintes – Épreuve en ligne	**28 mars 2027**	**28 mars 2027**	Nouvelle Aquitaine
	8ème Grand Prix Sologne des Étangs – Épreuve en ligne	**1 mai 2027**	**1 mai 2027**	Centre Val de Loire
	13ème Mémorial d'Automne à Chasseneuil – Épreuve en ligne	**5 septembre 2027**	**5 septembre 2027**	Nouvelle Aquitaine

*** sous réserve du contrat signé**

Nicolas ROUGEON regrette qu'aucun organisateur n'ait été convié à la réunion du 22 septembre 2026 lors de laquelle le sujet des Coupes de France a été traité. Un important travail a certes été effectué, mais il importe qu'il soit réalisé dans les règles de l'art. En conséquence, il déclare s'abstenir sur le vote relatif à l'attribution de ces Coupes de France.

Le Président confirme qu'il est essentiel d'associer le plus possible les organisateurs dans ce type de sujets.

Les Coupes de France susmentionnées sont validées à la majorité des votants (une abstention).

Le Président propose à l'attribution pour 2027 les épreuves VTT suivantes :

VTT	COUPE DE FRANCE XC			
	PERNES-LES-FONTAINES (84)	26 mars 2027	28 mars 2027	REGION SUD
	LES MONTS DE GUÉRET (23)	16 avril 2027	18 avril 2027	NOUVELLE AQUITAINE
	USSEL – LAC DE PONTY (15)	7 mai 2027	9 mai 2027	NOUVELLE AQUITAINE
	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA (66)	4 juin 2027	6 juin 2027	OCCITANIE
	JEUMONT – LE WATISSART (59)	17 septembre 2027	19 septembre 2027	HAUTS DE FRANCE
	COUPE DE FRANCE DHI			
	MÉRIBEL (73)	2 juillet 2027	4 juillet 2027	AUVERGNE RHÔNE ALPES
	LES ORRES - 1650 (05)	23 juillet 2027	25 juillet 2027	REGION SUD
	LES MENUIRES – LA CROISETTE (73) DHI	20 août 2027	22 août 2027	AUVERGNE RHÔNE ALPES
	CHAMP. DE FRANCE XC			
	LONS LE SAUNIER (39)	15 juillet 2027	18 juillet 2027	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
	CHAMP. DE FRANCE DHI			
	PUY-SAINT-VINCENT - 1600 (05)	4 août 2027	8 août 2027	REGION SUD
	CHAMP. DE FRANCE EDR			
	LEVENS (06)	21 mai 2027	23 mai 2027	REGION SUD
	CHAMP. DE FRANCE XCM			
	AUSSOIS - TRANSMAURIENNE VANOISE	12 juillet 2027	12 juillet 2027	AUVERGNE RHÔNE ALPES
	COUPE DU MONDE MTB UCI XCO / XCC / DHI			
	LOUDENVIELLE	27 mai 2027	30 mai 2027	OCCITANIE
	LES GETS	17 juin 2027	20 juin 2027	AUVERGNE RHÔNE ALPES
	CHAMPIONNATS DU MONDE SNOWBIKE			
	CHÂTEL	23 janvier 2027	23 janvier 2027	AUVERGNE RHÔNE ALPES
	TFJV			
	LE DÉVOLUY (05)	2 août 2027	2 août 2027	REGION SUD

Les épreuves VTT sont approuvées à l'unanimité des votants.

Le Président propose à l'attribution pour 2027 l'épreuve Piste suivante :

PISTE	CHAMP. DE FRANCE ELITE			
	BOURGES	15 janvier 2027	18 janvier 2027	CENTRE-VAL DE LOIRE

L'épreuve Piste susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président propose à l'attribution pour 2027 les épreuves Jeunesse suivantes :

JEUNESSE	TFJC			
	Trophée de France des Jeunes Cyclistes - LIDL	10 juillet 2027	11 juillet 2027	Auvergne-Rhône-Alpes
	COUPE DE FRANCE U17 Garçons&U15/U17 Filles Finale Route			
	Coupe de France des Départements U17 Hommes & U15-U17 Femmes - Finale Nationale Route	21 août 2027	22 août 2027	Bretagne

Les épreuves Jeunesse sont validées à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY propose à l'attribution pour 2028 l'épreuve Cyclo-cross suivante :

CYCLO-CROSS 2027-2028	COUPE DE FRANCE 2027		
	Flamanville	Novembre ou décembre	NORMANDIE

L'épreuve Cyclo-cross susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Gilles DA COSTA rappelle que le Bureau Exécutif du mois de décembre se tiendra à Annecy.

Le Président invite les participants qui seront en présentiel à se rapprocher de Magali DELLA SCHIAVA, afin qu'une organisation puisse se mettre en place pour le déplacement, notamment avec du covoiturage.

***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 20.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 12 novembre 2026.

Le Président — Le Secrétaire général

Michel CALLOT — **Gilles DA COSTA**